





mère Mme la colonelle Bruzard, rési-  
de aussi à Toulon. Enfin une grande  
partie de l'équipage et de l'état-major  
compte des Toulonnais et des Proven-  
çaux.

L'amiral Sènes, jeune officier gé-  
néral de notre marine avait fait une  
carrière promettant un grand avenir.  
Il commandait le croiseur « Pascal »  
lors de la guerre russo-japonaise et  
avait recueilli à son bord les survi-  
vants d'un navire russe qui venait  
d'être canonné.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 avril 1915

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Le président, M. Deschanel, pro-  
nonce l'éloge funèbre de M. Georges  
Chaigne, tué à l'ennemi, et  
salue, en même temps, la mémoire  
de M. Georges Berry, décédé, et  
rend hommage aux députés qui  
se sont distingués sur les champs  
de bataille.

Après quoi on reprend la discus-  
sion du projet de loi ayant pour  
objet d'étendre aux exploitations  
agricoles la législation sur les ac-  
cidents du travail.

On en était resté, le 26 mars der-  
nier, au deuxième paragraphe de  
l'article premier sur lequel se greffe  
un amendement de M. Tournan,  
tendant à ce que l'Etat assume, au  
lieu et place des exploitants, qui  
habituellement travaillent seuls  
avec des membres de leur famille  
ou avec un ouvrier, les charges ré-  
sultant des risques de mort ou d'in-  
capacité permanente.

L'amendement est renvoyé à  
la Commission.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 29 avril 1915

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

On adopte le projet relatif aux écol-  
es primaires spéciales aux indigènes  
d'Algérie.

La prochaine séance est fixée au  
jeudi 6 mai.

## CHRONIQUE LOCALE

### DES CONGRESSISTES !

Pendant que la mitraille fait rage  
en France et dans les Carpathes, les  
salles du Palais de la Paix de la Haye  
sont occupées par des délégations de  
femmes qui discutent sur la paix.

On connaît la réponse des femmes  
françaises qui ont refusé de prendre  
part à ces parloties.

Les femmes françaises ne pouvaient  
pas se confondre dans une même salle  
avec les femmes des bandits dont les  
atrocités ont provoqué l'indignation  
de tous les peuples.

Et les Gretchen ont voulu aussitôt  
faire leur petite manifestation : elles  
se sont rendues à la Haye, elles par-  
ticipent au Congrès, mais à la pre-  
mière discussion, elles ont déclaré  
qu'elles refusaient d'approuver l'arbi-  
trage obligatoire.

Qu'elles aient adopté, ou qu'elles  
repoussent cette proposition, c'est  
le même prix. Les Gretchen savent  
bien que de tous les engagements, ceux  
qu'ils soient, en Bohême, nul ne tiendra  
compte.

Et c'est pourquoi elles ont bien eu  
tort de protester avec violence contre  
la proposition bien intentionnée des  
déléguées anglaises ou hongroises.

Au reste, les mégères boches ont  
montré combien leur petit cœur est  
sensible, et accessible à la pitié.

Une déléguée, dans un discours, dé-  
clara que la force et la violence ne  
sauraient toujours primer le droit.

Ce fut très bien dit ; les congress-  
sistes notent que les femmes boches  
l'applaudirent chaleureusement.

Mais cette pacifiste osa faire une  
peinture tragique des atrocités com-  
mises par les hordes des Barbares.

Ce fut alors un tolle sur les bancs  
occupés par les épaisses sujettes du  
Kaiser. Elles protestèrent ! Pourquoi ?  
Parce que le règlement du Congrès  
interdit toute allusion aux événements  
actuels !

C'est trouvé : le petit cœur des fe-  
melles boches ne pouvant résister à  
la narration des crimes, des atrocités ?  
Est-ce que leurs mâles ne sont pas des  
agneaux, est-ce qu'elles-mêmes n'ont  
pas prouvé qu'elles étaient leurs  
braves compagnes quand elles leur écri-  
vaient : « Envoyez-nous des bijoux,  
des toilettes ; massacrez tous ces sau-  
vages de Français, même les en-  
fants ! »

Et n'était-ce pas pour faire un ca-  
deau à l'une d'elles que tout dernière-  
ment on trouva sur un prisonnier bo-  
che une main d'enfant ?

Vraiment, cette sentimentalité des  
blondes germanes serait à noter, si  
elle existait. Mais non ! tout autre était  
la raison qui obligea ces femmes à

protester : c'est la peur que la série  
des abominations à l'actif des sou-  
dards du Kaiser, soulevant le dégoût  
des Congressistes, ne provoquât la mi-  
se immédiate à la porte de cette réu-  
nion, des compagnes de pareils ban-  
dits.

Qui donc avait eu l'audace d'inviter  
les femmes françaises à assister à  
cette parlotte de la Haye ?

C'était, dans tous les cas, une invi-  
tation de mauvais goût : les femmes  
françaises ne tiennent pas à pareille  
promiscuité avec les femelles boches.

L. B.

### Au 131<sup>e</sup> territorial

M. Roques et Laliman, sous-offi-  
ciers ont été promus sous-lieutenants  
et affectés au 131<sup>e</sup> territorial.

### Promotion

M. Malet, sergent au 133<sup>e</sup> est  
promu sous-lieutenant et affecté au  
131<sup>e</sup>.

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors se  
réunira ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2.

### Les petites coupures

Aujourd'hui, vendredi de 2 heures  
à 3 heures, a commencé la distri-  
bution des petites coupures de  
1 fr. et de 0,50 centimes, (3<sup>e</sup> émis-  
sion).

La distribution continuera sam-  
edi :

Les coupures de 0,25 centimes  
ne seront distribuées que dans le  
courant de la semaine prochaine.

### La solde de présence

Jusqu'ici, les militaires de tous  
grades autres que les officiers, les  
sous-officiers servant au delà de la  
durée légale, les spahis indigènes  
des trois premiers régiments et les  
indigènes des compagnies de remon-  
te d'Algérie, ne recevaient aucune  
solde pendant la durée de leur traite-  
ment à l'hôpital, quelle que fut l'ori-  
gine de leur blessure ou maladie, en  
temps de guerre, comme en temps de  
paix.

Il n'en sera désormais plus ainsi.  
Un décret vient d'allouer la solde de  
présence pendant la durée du traite-  
ment (à l'exclusion de toute presta-  
tion d'alimentation ou indemnité re-  
présentative) aux militaires de tous  
grades (Français, étrangers, indigè-  
nes) traités aux hôpitaux, pour bles-  
sures reçues ou maladies contractées  
en service commandé, ou pour acci-  
dents consécutifs à ces blessures ou  
maladies.

### Permissions pour la tonte des moutons

La tonte des moutons préoccupe le  
ministère de l'agriculture qui est in-  
tervenu près du ministre de la guerre  
afin que des permissions soient ac-  
cordées aux hommes spécialement  
exercés à l'effectuer. Sans prendre de  
mesures analogues à celles qui  
avaient été décidées à l'occasion des  
semaillages, l'autorité militaire exami-  
nera avec attention la possibilité de  
donner dans une mesure très res-  
treinte satisfaction aux demandes des  
tondeurs de profession.

### Allocations aux familles des prisonniers de guerre

Un décret par analogie avec la me-  
sure en vigueur au département de  
la guerre, alloue aux familles des  
officiers et des hommes de l'armée de  
mer, prisonniers de guerre ou présumés  
tels, la moitié des allocations de  
solde de leur ayant cause, au lieu des  
deux tiers de la solde de captivité de  
ce dernier, auxquels elles ont droit  
dans la réglementation actuelle.

### Les exhumations des militaires décédés

Le public a pu conclure, d'informa-  
tions parues dans la presse, qu'il  
existait un service des exhumations  
dépendant du ministère de la guerre.

Nous croyons savoir qu'il n'a ja-  
mais pu être question d'instituer un  
tel service dans la zone des armées.  
Par ordre du général en chef, aucune  
exhumation ne peut être autorisée et  
les transports de corps demeurent in-  
terdits. Par contre, dans la zone de  
l'intérieur, rien n'a été changé au ré-  
gime normal du temps de paix.

### Les successions militaires

L'article 6 de la loi du 26 décembre  
1914 exempte de l'impôt de mutation  
par décès les parts nettes recueillies  
par les ascendants et descendants et  
par la veuve du défunt dans les suc-  
cessions : 1. Des militaires des ar-  
mées françaises de terre et de mer  
morts sous les drapeaux pendant la  
durée de la guerre actuelle ; 2. Des  
militaires qui, soit sous les drapeaux,  
soit après leur renvoi dans leurs  
foyers, seront morts dans l'année à  
compter de la cessation des hostilités,  
des blessures reçues ou de maladies  
contractées pendant la guerre.

Aux termes de ce même article, la  
déclaration de ces successions doit  
néanmoins être souscrite dans les dé-  
lais fixés par l'art. 24 de la loi du 22  
février, an VII. Elle doit être ac-  
compagnée d'un certificat de l'autorité  
militaire constatant que la mort

a été causée par une blessure reçue  
ou une maladie contractée pendant la  
durée de la guerre.

Afin de permettre aux personnes  
ayant qualité pour bénéficier de  
l'exemption des droits de mutation  
par décès, de se procurer les certifi-  
cats dont il s'agit, j'ai décidé que la  
demande de cette pièce devra être  
adressée au général commandant la  
subdivision du domicile de l'auteur  
de la requête. Cet officier général au-  
ra à distinguer, d'une part, les offi-  
ciers sans troupe, fonctionnaires et  
employés militaires ; et, d'autre part,  
les militaires comptant dans un corps  
de troupe, officiers et hommes de  
troupe.

Il transmettra les demandes con-  
cernant les militaires de la première  
catégorie directement à l'Administra-  
tion centrale de la guerre, service in-  
formation, bureau des archives, qui dé-  
livrera elle-même la pièce en ques-  
tion.

Il enverra celles qui sont relatives  
aux militaires de la seconde catégorie  
directement au commandant du dé-  
pôt du corps de troupe auquel appar-  
tenait le défunt.

Le dépôt dressera un certificat  
conforme au modèle ci-après et le  
fera parvenir au demandeur :  
... régiment d'infanterie. — Certi-  
ficat destiné à être joint à une déclara-  
tion de succession dans les condi-  
tions prévues par la loi du 26 décem-  
bre 1914. — Par ordre du ministre  
de la guerre, le commandant du dé-  
pôt du ... régiment d'infanterie certi-  
fiche qu'il résulte des inscriptions por-  
tées à la matricule du ... régiment  
d'infanterie, que le gradé, nom, pré-  
noms, né le... à..., n° matricule..., a  
été tué à l'ennemi le... En foi de  
quoi, le présent certificat a été délivré  
pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à... le... mil neuf cent... — Si-  
gnature. Timbre humide, conseil  
d'administration, corps.

### Renseignements aux familles des mobilisés et aux militaires aux armées.

L'œuvre de secours aux réfugiés  
du Nord et des régions envahies  
dont le siège est situé : 1, cité Tré-  
vise, a créé un Bureau de renseigne-  
ments à l'intention des Familles de  
mobilisés et des militaires aux armées  
ou de retour du front.

Il s'occupe de centraliser, par dé-  
partement, toutes les adresses des  
réfugiés et pour ceux-ci obtien-  
nent les indemnités ou allocations  
qui leur sont dues, il se charge de  
faire toutes les démarches nécessai-  
res à ce sujet ; il procure des places  
aux inoccupés et du travail, soit dans  
ses ouvrages, soit à leur domicile, à  
toutes les Réfugiées Françaises ou  
Belges.

Pour tous renseignements, il suffit  
d'écrire ou de se présenter au bureau  
chargé de ces différents services :  
2, Cité Trévisse, 2

Les dons de toute nature sont re-  
çus au siège de l'Œuvre.

### Les objets trouvés sur les militaires décédés

On demande au Ministre de la  
guerre :

1<sup>o</sup> Quelles mesures ont été prises  
pour recueillir et conserver les objets  
personnels trouvés sur les militaires  
décédés pendant la guerre, soit sur le  
champ de bataille, soit dans les hô-  
pitaux ?

2<sup>o</sup> A quelle date, dans quelles con-  
ditions et moyennant quelles forma-  
lités ces souvenirs seront délivrés aux  
familles ?

Réponse : Les objets, effets, pa-  
piers, valeurs, etc., laissés par les  
militaires décédés en campagne sont  
recueillis par les gestionnaires des  
formations sanitaires et adressés au  
bureau de comptabilité et de renseigne-  
ments des armées, chargé de la  
liquidation des successions.

Ce service les remet aux héritiers  
après l'accomplissement des forma-  
lités réglementaires ; les familles re-  
çoivent, d'ailleurs, par l'intermédiaire  
des maires et sans demande préala-  
ble de leur part, tous renseignements  
utiles au sujet des pièces à  
fournir pour entrer en possession des  
successions.

### Avis de décès

Madame veuve GAUTHIÉ. — Ma-  
dame et Monsieur Jules GAUTHIÉ, lieutenants au 209<sup>e</sup> d'infanterie et leurs  
enfants. — Madame et Monsieur  
CASSAGNE et leurs enfants. — Ma-  
dame et Monsieur Jules GAUTHIÉ,  
représentant de commerce à Bor-  
deaux. — Madame et Monsieur MAN-  
GAGALLI, de Bordeaux. — Madame  
et Monsieur Timon TRAUCCO. —  
Madame et Monsieur Michel MIGNOT.

— Madame veuve AGIÉ et les familles  
CALABRÉSI, veuve Raymond GAU-  
THIÉ, GAUTHIÉ et NOMILLE de Vire,  
GAUTHIÉ d'Agén, FOURNIÉ-LAFAGE,  
COLONGE, GAGNAYRE et tous les au-  
tres parents.

Ont la douleur de faire part à leurs  
amis et connaissances de la perte  
cruelle qu'ils viennent d'éprouver en  
la personne de Monsieur  
Auguste GAUTHIÉ

décédé le 29 avril dans sa 62<sup>e</sup> année,  
et les prient de vouloir bien assister  
à ses obsèques qui auront lieu le  
samedi 1<sup>er</sup> Mai à 9 1/4 du matin en  
l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire rue  
de la Chantrerie n° 7.

P. S. Il ne sera pas envoyé de let-  
tres de faire-part, le présent avis en  
tenant lieu.

## La mode à Berlin

La première grande exposition  
de modes à Berlin, doit  
avoir lieu au Museum Hohe-  
nzoellern. (Les journaux).

N'ayant pu bombarder Paris,  
Dit Guillaume : « Vende Saint Gris,  
« Ces Français qu'on ne peut séduire,  
« D'ici peu, je vous en réponds,  
« A tondre la main sous les ponts  
« Vieux bon Dieu ! je les veux réduire !... »

« Ces ridicules Parisiens  
« Gagnent de l'or avec des riens ;  
« Plumes et manteaux !... C'est commode !  
« En faire autant n'est pas malin,  
« Je veux, désormais, que Berlin  
« Tienne le sceptre de la Mode.

« A moi mes bons couturiers,  
« Mes fleuristes, mes dentelliers,  
« Mes joailliers, mais plumassiers !  
« Je veux, pas plus tard que demain,  
« Pouvoir mettre l'article en main  
« Aux Altesses les plus princières ! »

A Berlin, ce fut aussitôt,  
Dans la Plume et dans le Manteau,  
Une activité sans égale :  
Tresses par-ci, galons par-là,  
Et paillettes et fabala  
Et cols montés en astragale !

Bref, le « modèle » ébouriffant,  
Riche à navrer un éléphant,  
Fut prêt à la minute même

Où Guillaume, l'œil plein d'espoir,  
Amena de loin, pour le voir,  
Une princesse de Bohême.

Etant habillée à Paris,  
La Princesse, avec des yeux froids,  
Contempla cette chose informe  
Riche à hurler, laide à plaisir,  
Et dit, ne voulant point mentir :  
« Enorme, mon Cousin, énorme ! »

— Vous plairait-il de l'emporter ?  
Fit Guillaume. — Oh ! non, Majesté,  
Un chef-d'œuvre à ce point unique  
Vaut un poème, un Te Deum,  
Il faut le mettre au Museum  
Comme on y met une relique ! »

Voilà comment, depuis ce jour,  
Le peuple boche, avec amour,  
Comptemple, admire, s'extasie,  
Tombe — qui sait même ! — à genoux,  
Devant cette œuvre d'art qui nous  
Fera l'écrin de jalousie !

Ludovic FORTOLIS.

(Agence « Paris-Télégrammes »).

## La Nature

Revue des sciences et de leurs appli-  
cations aux Arts et à l'Industrie.

Au milieu de toutes les publi-  
cations que la guerre a fait éclore, La

Nature conserve une physionomie  
bien distincte et maintient une tra-  
dition déjà longue. La Nature n'est  
pas et ne veut pas être un simple al-  
bum d'images commentées. Elle a la  
prétention d'instruire, et de conser-  
ver à la vulgarisation scientifique un  
niveau élevé. Depuis le mois de dé-  
cembre La Nature a publié un grand  
nombre d'études toutes d'actualité  
sur les artilleries, les marines, la  
guerre navale, les pays et les ports  
des nations belligérantes, la techni-  
que et l'industrie appliquées à la  
guerre, etc., etc.

Voici le sommaire du n° 2170 du 1<sup>er</sup>  
mai 1915. — Les projecteurs dans la  
guerre sur terre. — Les Français à  
Lemnos. — Rupture d'une grue flot-  
tante de construction allemande. —  
Les moteurs des navires de la Mari-  
ne marchande Anglaise. — Nos gran-  
des industries du Nord : I. La fabri-  
cation du sucre pendant la guerre. —  
Académie des sciences. — La plus  
puissante locomotive actuelle. — Ce  
numéro richement illustré contient  
18 figures.

## DANS LES CARPATHES

### L'ennemi repoussé à la baïonnette

Dans les Carpathes, près du col d'Oujok, les attaques  
austro-allemandes sont repoussées.

Dans la direction de Stryj, l'ennemi a prononcé des  
attaques répétées et acharnées. Il a été repoussé à la  
baïonnette.

## Sous-marins allemands dans la Baltique

On mande d'Amsterdam que quatre sous-marins alle-  
mands sont partis, dans la Baltique, pour opérer contre  
les navires Russes.

## L'HEURE DE L'ITALIE

De Londres :  
Le Morning Post croit savoir que le Gouvernement Ita-  
lien, avec Giolitti, aurait l'intention de proroger la Cham-  
bre.

Le Gouvernement appelle la nouvelle classe et poursuit,  
activement, les transports à la frontière, notamment dans  
la région de Côme.

PARIS-TELEGRAMMES.

Les opérations des Dardanelles paraissent progresser  
d'une façon très sérieuse. Les troupes du corps expédition-  
naire occuperaient déjà Gallipoli et Nalydos.

La première ville à dû être prise par les troupes débar-  
quées dans le golfe de Saros.

Nous ne trouvons nulle part la deuxième : Nalydos.  
Peut-être s'agit-il de Maïtos qui se trouve sur la partie la  
plus resserrée du canal. Ce point, en ce cas, a été occupé  
par les troupes débarquées sur la partie sud de la pénin-  
sule.

En tout cas, toute cette partie sud doit être entre les  
mains des alliés puisque la flotte se trouve en sécurité à  
l'intérieur du canal presque à la hauteur de Chanak.

Les Barbares recommencent leurs raids inutiles sur les  
villes ouvertes. Coûte que coûte, on veut impressionner  
les neutres. Le résultat atteint n'est pas celui prévu.

L'horreur croît un peu plus contre les brutes de Guil-  
laume. C'est tout.

L'action augmente sur tout le front nord de la ligne  
Russe (entre la Prusse et le Niemen et au nord de la Po-  
logne).

Partout les Allemands sont arrêtés avec de grosses per-  
tes.

Il en est de même dans les Carpathes, où les Austro-  
Allemands jouent leur dernière carte.

L'heure de l'Italie approche. La chose est incontestable.  
Nos poisons sont des préparatifs qui ne laissent aucun dou-  
te sur leur prochaine intervention.

Les opérations d'Orient achèveront de décider les autres  
neutres.

L'heure décisive approche !

S'il était besoin d'une attestation allemande du succès  
des alliés en Belgique, aux Eparges et en Alsace, nous la  
trouverions dans la journée d'hier.

Journée de dépit rageur qui a poussé les Barbares à  
inonder d'obus la pauvre ville de Reims et une de nos am-  
bulances !...

Fait nouveau, des navires de guerre allemands se se-  
raient approchés des côtes françaises au point de tirer  
19 obus de gros calibre sur Dunkerque !...

Espérons que la flotte allemande va enfin se montrer  
dans la mer du Nord et accepter la bataille avec l'escadre  
des alliés.

## Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

## La Phosphode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue  
et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement de la grippe des Maladies de la poitrine,  
Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes,  
Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre,  
Furoncles, etc.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.